

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

### SECTEUR DE FORMATION : DROIT

### COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	2
Nombre total d'inscrits :	38
Nombre total de votants :	27
Nombre total de bulletins nuls :	6
Nombre total de suffrages exprimés :	21

### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste JANKOWIAK François	9
Liste CHARREIRE PETIT Sandra	8
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire « présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	4

Considérant que le quotient électoral est de :  $21 / 2 = 10.5$

Il convient d'attribuer :

- 1 siège à la liste JANKOWIAK François

-1 siège à la liste CHARREIRE PETIT Sandra

**DECIDE**

**Article 1er** : sont proclamées élu(e)s :

JANKOWIAK François

CHARREIRE PETIT Sandra

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

 UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD

PRÉSIDENTE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COARRAZE

